

La goutte qui fait déborder le vase : dénonçons les frais illégaux ou abusifs!

11 juin 2012

Dans notre système de santé les frais illégaux ou abusifs se multiplient. Entre 2008 et 2010, les frais illégaux remboursés par la RAMQ sont passés de 139 748\$ à 829 607\$. Ce sont des milliers de personnes qui ont dû payer pour des soins de santé pourtant couverts par notre régime d'assurance-maladie ou qui ont été obligés de payer des frais abusifs pour des médicaments administrés dans le cabinets de certains médecins.

Le Comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe St-Charles a recueilli de nombre exemples de surfacturation. Voici quelques-uns :

- Gérald s'est fait demander 40\$ pour des gouttes lors de son examen de la vue, tandis que pour le même examen dans un autre établissement, on facturait 20\$ à Monique.
- Tandis que pour Johanne, un pédiatre lui demande 25\$ pour le transfert du dossier de chacun de ses trois enfants; donc 75\$ au total.
- Pour enlever une tumeur non cancéreuse sur le nez, un dermatologue demande 75\$ à Danièle pour un agent anesthésique (qui coûte 9\$ à la pharmacie!)
- Un urologue recommande à Antoine de passer un examen annuel à son bureau, mais ça va lui coûter 80\$.
- Un médecin demande à Johanne 50\$ pour ouvrir son dossier.

Les témoignages précédents en sont la preuve. Notre système de santé public et gratuit est menacé. Une approche d'utilisateur-payeur s'installe et, de plus en plus, les citoyenNes paient directement de leurs poches pour les soins de santé.

Le comité de lutte en santé croit que la loi doit être modifiée afin que tous les soins médicalement requis soient couverts par notre carte d'assurance-maladie.

Déjà, en décembre 2010, la RAMQ partageait notre inquiétude et émettait un rappel à tous les médecins. Ce rappel débutait ainsi:

"La Régie continue d'être préoccupée par différentes pratiques qui feraient en sorte que les patients puissent être appelés à payer des frais illégaux pour obtenir des services médicaux assurés."

Pour leur part, le groupe Médecins québécois pour le régime public demande au ministre de la Santé et des services sociaux et à la RAMQ d'intervenir, de clarifier les lois et de sévir contre les fautifs.

Il n'est pas acceptable que le gouvernement reste inerte devant l'érosion de nos droits et que nos impôts ne servent pas en premier lieu à nous servir et à nous protéger. Dans une société où certains ne voient que des occasions de profit, la marchandisation de la santé doit cesser, car nos corps et notre santé ne sont pas à vendre.

Le Comité de lutte en santé de la Clinique propose aux citoyenNes de Pointe St-Charles et des environs de nous contacter si vous avez été victime de surfacturation. Pour nous joindre, contactez John Bradley à la Clinique communautaire de Pointe-St-Charles au (514) 937-9251.

Le comité de lutte en santé de la Clinique communautaire de Pointe–Sainte-Charles:

Alain Chaurette - citoyen

Gilles Roy – citoyen

Gabriel Ségall - citoyen

Donald Nolet- représentant d'un groupe communautaire